

La communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE recherche des MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS pour ses piscines

Contexte

Située dans le nord du département du Lot, la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE (CAUVALDOR) comprend 77 communes pour 48 000 habitants.

Créée le 1^{er} janvier 2017, suite à plusieurs fusions successives, et dotée d'un budget de 60 millions d'euros, CAUVALDOR a vu son périmètre d'actions s'étendre au travers de l'exercice de nombreuses compétences : aménagement de l'espace, urbanisme et habitat, voirie, environnement, eau, tourisme, enfance-jeunesse, économie, culture, patrimoine et **activités sportives**.

La collectivité est désormais organisée administrativement en directions générales adjointes positionnées autour de la direction générale des services.

Au sein de cette thématique « activités et équipements sportifs », la collectivité assure la gestion de 5 piscines de plein air réparties sur son territoire : Souillac, Gramat, Biars-sur-Cère, Saint-Céré et Sousceyrac en Quercy.

Dénomination des postes et conditions de recrutement

MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR – CATEGORIE B – FILIERE SPORTIVE

Cadres d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives

Rémunération statutaire + congés payés

Lieu d'embauche, besoins et périodes de recrutement : (attention des modifications de dates peuvent intervenir en fonction de l'augmentation de l'énergie)

Piscine de Saint-Céré : 1 poste à pourvoir du 29 mai au 29 septembre 2023

Piscine de Sousceyrac-en-Quercy : 1 poste à pourvoir du 5 juin au 31 août 2023

Piscine de Souillac :

- 2 postes à pourvoir du 9 mai au 8 octobre 2023

Centre aqua récréatif de Gramat :

- 1 poste à pourvoir du 9 mai au 8 octobre 2023
- 1 poste à pourvoir du 9 mai au 3 septembre 2023

Temps de travail :

Piscine de Saint-Céré :

- 35 heures hebdomadaires du 29 mai au 2 juillet 2023
- 36 heures hebdomadaires du 3 Juillet au 31 août 2023
- 35 heures hebdomadaires du 4 au 30 septembre 2023

Piscine de Sousceyrac-en-Quercy :

- 35 heures hebdomadaires du 5 juin au 9 Juillet 2023
- 39 heures hebdomadaires du 10 juillet au 31 août 2023

Piscine de Souillac :

Poste 1

- 36 heures hebdomadaires du 9 mai au 9 Juillet 2023
- 35 heures hebdomadaires du 10 juillet au 31 août 2023

- 8 heures hebdomadaires 1^{er} au 3 Septembre 2023
- 36 heures hebdomadaires du 4 septembre au 8 octobre 2023

Poste 2

- 13 heures hebdomadaires 9 mai au 2 juillet 2023
- 35 heures hebdomadaires 3 juillet au 31 août 2023
- 14,5 heures hebdomadaires du 4 septembre au 22 octobre 2023

Centre aqua récréatif de Gramat :

Poste 1

- 35 heures hebdomadaires du 9 mai au 8 octobre 2023

Poste 2

- 21 heures hebdomadaires du 9 mai au 2 juillet 2023
- 35 heures hebdomadaires du 3 juillet au 31 août 2023
- 14,5 heures hebdomadaires du 4 septembre au 22 octobre 2023

Temps d'ouverture des différents sites :

Piscine de Saint-Céré :

- Du lundi 29 mai au vendredi 7 juillet 2023, du lundi au vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
- Du samedi 8 juillet au jeudi 31 août 2023, du lundi au dimanche de 13h30 à 19h00.
- Du lundi 4 septembre au vendredi 29 septembre 2023, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.

Piscine de Sousceyrac-en-Quercy :

- Du lundi 5 juin au vendredi 7 juillet 2023, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
- Du samedi 8 juillet au jeudi 31 août 2023, du lundi au samedi 11h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00. Fermé les dimanches et jours fériés.

Piscine de Souillac :

- Du 9 mai au 7 juillet 2023 et du 1^{er} septembre au 8 octobre 2023 :
 - o Du lundi au vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
 - o Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 19h00 et les mercredi et dimanche de 15h00 à 19h00.
- Du samedi 8 juillet au jeudi 31 août 2023, du lundi au dimanche de 12h00 à 13h45 et de 14h00 à 19h00.

Centre Aqua récréatif de Gramat :

- Du 9 mai au 7 juillet 2023 et du 1^{er} septembre au 8 octobre 2023 :
 - o Du lundi au vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
 - o Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 14h00 et les mercredi et dimanche de 14h00 à 18h00
- Du samedi 8 juillet au jeudi 31 août 2023, du lundi au dimanche de 12h00 à 13h45 et de 14h00 à 19h00.

Conditions d'exercice et particularités des postes

- Emploi du temps en roulement avec le personnel de surveillance, travail les week-end et jours fériés
- Horaires variables et pics d'activités en fonction des fréquentations



Activités principales

- **Sécurité et sauvetage des personnes :**
 - Contrôler quotidiennement et signaler les anomalies des différents matériels à disposition
 - Contrôler quotidiennement les postes de secours, le matériel de secours et la présence des produits nécessaires à l'exercice des missions et signaler la nécessité d'en commander, le cas échéant
 - Appliquer et faire appliquer la réglementation (règlement intérieur et POSS...)
 - Prendre des initiatives en cas d'urgence
 - Pratiquer les gestes de premiers secours et alerter les services compétents
 - Repérer les comportements à risque, dialoguer de manière courtoise avec les usagers et régler les conflits.
- **Encadrement d'autres intervenants, notamment des agents titulaires du BNSSA**
- **Application des instructions délivrées par son supérieur hiérarchique en conformité avec le cadre réglementaire de son activité**
- **Encadrement et contrôle, sous la responsabilité de l'Education Nationale, du passage des agréments scolaires**

Dispositif « J'apprends à nager » : La Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne participe au programme proposé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) et le Comité Départemental de Natation du Lot. Il s'agit de la mise en place au sein des piscines publiques du Département du dispositif « J'apprends à nager », programme national mis en place par le Ministère des sports.

Un éducateur sportif diplômé d'Etat, proposera 10 séances d'une heure avec comme objectif de passer le test du « sauv-nage » de la Fédération Française de Natation.

Ce projet s'adresse en priorité aux enfants de CE, CM et sixième **ne sachant pas nager** dont la famille a un quotient familial inférieur à 800 en priorité, toute demande sera étudiée en dehors de ces critères.

Activités secondaires

- Autocontrôle de la piscine en rotation avec les autres personnels techniques, BEESAN et BNSSA recrutés pour garantir une eau propre et sans risques pour les usagers
 - Mesurer quotidiennement la transparence, le pH, les teneurs en chlore et désinfectant de l'eau avant l'ouverture et deux fois minimum dans la journée → **Alerter en cas de dysfonctionnement**
 - Procéder au traitement de l'eau en fonction de l'analyse, manipulation et dosage des produits
- Tâches administratives en collaboration avec le personnel de la communauté de communes
- Rangement du matériel extérieur et bâcher les bassins
- Être vigilant au niveau de la propreté du site. Possibilité de devoir nettoyer un pédiluve, retirer un excrément et de nettoyer des surfaces.

Qualifications requises

- Titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité Activités Aquatiques et Natation (BPJEPS AAN) ou équivalent, en cours de validité
- Formation aux Premiers Secours en Equipe en cours de validité
- Carte professionnelle valant déclaration en Préfecture
- En cas de dispense de cours privés : Attestation de cotisation auprès de la Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteurs ou de tout autre organisme agréé et attestation de cotisation à l'URSSAF en cours de validité.



Compétences requises

- Pratique des gestes de premiers secours et de réanimation
- Pédagogie des activités physiques et sportives
- Transmission d'un savoir en s'adaptant aux différents types de public
- Contrôle de l'application des règles de sécurité
- Connaissance du POSS et des procédures d'urgence en cas d'incident
- Connaissance de la réglementation des activités aquatiques
- Connaissance du cadre juridique et de l'environnement professionnel des APS

Qualités requises

- Savoir maintenir une vigilance constante
- Etre assidu(e) et ponctuel(le)
- Avoir le sens du travail en équipe
- Être autonome et réactif(ve)
- Avoir le sens du service public
- Agir avec courtoisie et politesse

Candidature à adresser à :

Monsieur le Président de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE
Direction des ressources humaines
Bramefond
46200 SOUILLAC
OU
sur l'adresse électronique :
emploi@cauvaldor.fr

en mentionnant dans l'objet la référence

MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

Votre dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae actualisé
- Votre diplôme de maître-nageur en cours de validité
- Votre recyclage du diplôme de maître-nageur en cours de validité s'il y a lieu
- Votre attestation de secourisme en cours de validité
- Votre attestation de formation continue de secourisme en cours de validité s'il y a lieu
- Votre carte professionnelle en cours de validité

Tout en précisant :

- PISCINE PRIVILEGIEE
- PERIODE DE DISPONIBILITE

DATE LIMITE de DEPOT des CANDIDATURES : lundi 17 mars 2023

POSTE à POURVOIR : entre le 9 mai et le 1^{er} août 2023

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

- **Monsieur Cédric ANDRIEUX, Manager Piscines du service activités et équipements sportifs de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE au 06 70 13 09 75**

